

marques seront plus superficielles que les siennes, et j'emploie ici le mot superficiel dans son sens propre.

Il y a un point cependant que j'aimerais toucher pendant que j'en suis sur la question du temps. Je regrette que le premier ministre ne soit pas à sa place. S'il s'agissait simplement d'une question d'amour-propre, je n'en parlerais pas, mais il s'agit de la procédure ordinaire du Parlement et d'une pratique reconnue depuis longtemps quand il s'agit du budget. Le très honorable premier ministre, en répondant l'autre jour à mon chef, a remarqué que l'on accorde plus de temps cette année aux représentants de l'opposition qui a demandé le renvoi de la suite de la discussion; je suppose qu'il voulait parler de moi. J'ai examiné le compte rendu des débats des années passées et j'ai vu que l'on a accordé quatre jours au ministre de la Justice (M. Guthrie) quand il fut chargé de donner la contre-partie du budget. Quand le secrétaire d'Etat (M. Cahan) a répondu à l'exposé budgétaire, il lui fut accordé quatre jours. Quand M. Bennett a répondu à l'exposé budgétaire en 1930 alors qu'il était chef de l'opposition, il a eu cinq jours. Mais on m'a accordé trois jours. Je cite tout cela afin que mon très honorable ami...

L'hon. M. GUTHRIE: Je vais reprendre mon honorable ami. On m'a imposé quatre jours, j'étais déjà prêt le jour suivant.

L'hon. M. RALSTON: Je puis dire à mon honorable ami que l'on ne m'a pas imposé quatre jours.

Je disais donc qu'il y a dans ce budget certaines choses qu'on ne saurait modifier. Il faut compter sur elles, indépendamment des autres propositions qui y sont contenues. Le ministre des Finances vient dans cette Chambre pour représenter, disons, le conseil d'administration de la firme Canada Inc. et faire son rapport sur l'administration chaque année. On lui demande immédiatement s'il a réussi à conserver l'équilibre des recettes et des dépenses. Quelle réponse donne-t-il? Il répond que malheureusement l'on n'a pas su garder l'équilibre et qu'il y a un déficit de 53 millions pour les dépenses ordinaires. Si quelqu'un se lève et lui demande si c'est tout, il répond: Non. Il y a en outre les gros déboursés, desquels il faut déduire les revenus spéciaux et qui sont de 38 millions, puis de dépenses au compte du capital de 9 millions, des prêts et des valeurs immobilisées pour une somme de 2 millions, soit un déficit total de 102 millions par rapport au revenu. On lui répète la question et il lui faut confesser encore autre chose. Nous avons en outre les Chemins de fer nationaux qui ont besoin de

53 millions; en d'autres termes il a dépensé 156 millions de plus que son revenu.

Et la question suivante se pose immédiatement: Nous aviez-vous dit que tel serait le résultat de l'administration de cette année? Vous avez déposé un budget l'an dernier et, dans un budget, d'après le premier ministre, il est nécessaire que le ministre des Finances sache prévoir exactement les résultats. J'ai relevé le compte rendu et je me suis assuré que mon honorable ami avait fait au moins une prédiction: Il a dit que, si l'on percevait tous les impôts que l'on votait, nous n'aurons pas ce déficit de 53 millions, mais plutôt un excédent de recettes de 5 millions sur les dépenses ordinaires. Il a dit, comme on le voit à la page 1754 v.f. du hansard du 6 avril 1932:

Sans fonder trop d'espoir sur cette source...

C'est-à-dire le produit des taxes de douane et d'accise.

...pour l'année courante, le Gouvernement est convaincu que l'abaissement des dépenses d'un côté, et de l'autre le relèvement projeté du produit des impôts auront comme résultat ultime l'équilibre parfait du budget ordinaire de l'Etat.

Que le ministre des Finances me permette de lui rappeler ce que le premier ministre disait, alors qu'il faisait des reproches à l'ancien ministre des Finances sur un pareil sujet. Comme on le voit dans le hansard de 1931, page 2149 v.f. le premier ministre disait, à propos de l'obligation qu'à le ministre des Finances de donner un relevé des prévisions sur le résultat de ses propositions budgétaires:

C'est ce qui constitue le principe même du Gouvernement responsable, c'est sur ce principe que reposent les corps représentatifs existants, et la responsabilité n'existe que là où il y a prévision de ce que le pays reçoit à titre d'impositions et estimations des débours qu'il y aura lieu d'effectuer.

Mon honorable ami le ministre des Finances peut dire qu'il a fait une estimation, même si elle s'éloignait de 53 millions de la vérité. Mais je cite une autre parole du premier ministre, qu'on trouve à la page 1228 v.f. du hansard de 1928:

Lorsqu'il fait son exposé financier au parlement anglais, le chancelier de l'Echiquier est toujours rigoureusement tenu de rendre compte de sa conduite dans la mesure où il a pu réaliser ses prévisions et où ses observations concordent avec les événements de l'année financière dont il s'agit.

J'abandonne mon honorable ami à la bienveillance de son chef. Mais je veux le reconforter en lui apprenant que son chef, dans ses prévisions pour l'année 1932, ne s'est pas trompé de 53 millions, mais bien de 81 millions.

Je pose donc cette question à mon honorable ami: Il vous manque telle somme; vous